



# Conditions générales d'achat de Joseph Baume SA

## 1. Champ d'application

1.1. Ces présentes conditions générales s'appliquent à tous les achats de Joseph Baume SA et prévalent sur toutes les conditions générales de vente de ses fournisseurs, sauf accord écrit de Joseph Baume SA.

## 2. Offre

2.1. Joseph Baume SA exige que les offres de ses fournisseurs soient gratuites et qu'elles restent valables pendant une durée de 30 jours.

## 3. Commande

3.1. Les fournisseurs de Joseph Baume SA ne sont pas autorisés à modifier les commandes de Joseph Baume SA sans son accord.

3.2. Chaque commande doit être accompagnée d'une confirmation de commande écrite et envoyée à Joseph Baume SA dans un délai maximum de 7 jours, sauf accord de Joseph Baume SA.

3.3. Lorsqu'une commande n'indique aucun prix ou indique un prix approximatif, un accord écrit de Joseph Baume SA est nécessaire à la suite de la réception de la confirmation de commande.

3.4. Les confirmations de commande doivent impérativement contenir une rubrique se référant au numéro de commande de Joseph Baume SA ou à son mode de commande, le genre, le volume et l'objet de la prestation ainsi que les prix des articles.

3.5. Tant qu'il n'y a pas de confirmation de commande, Joseph Baume SA ne peut pas être engagée à devoir payer des frais.

## 4. Prix

4.1. Sauf accord entre Joseph Baume SA et ses fournisseurs, les prix sont réputés être fermes. Les frais annexes, tels que les frais d'emballage et de transport, sont inclus dans les confirmations de commande.

## 5. Délai de livraison

5.1. Les fournisseurs de Joseph Baume SA sont tenus de respecter les délais de livraison.

5.2. Lorsqu'un risque de retard se présente, Joseph Baume SA doit être prévenue sans délai.

5.3. Lorsque le retard se manifeste, Joseph Baume SA se réserve le droit de renoncer à la marchandise et d'être indemnisée à hauteur du dommage constaté, représenté par la différence entre le prix de vente et le prix que Joseph Baume SA a payé de bonne foi pour remplacer la chose qui ne lui a pas été livrée, selon le Code des Obligations suisse. De plus, Joseph Baume SA se réserve le droit de demander et d'actionner des dommages-intérêts pour cause de retard, selon le Code des Obligations suisse.

5.4. Joseph Baume SA refuse toute livraison partielle de la marchandise commandée, à défaut d'un accord donné.

## 6. Risques liés au transport

6.1. Les fournisseurs de Joseph Baume SA sont responsables des risques liés à l'endommagement ou à la perte de la marchandise lors du transport jusqu'à ce que le transfert de responsabilité s'opère, c'est-à-dire au moment de la livraison de la marchandise au sein de Joseph Baume SA.

## 7. Responsabilité sociale, environnementale et éthique

7.1. Les fournisseurs de Joseph Baume SA s'engagent à respecter les normes de sécurité, de santé et environnementales en vigueur dans l'exécution des commandes.

7.2. Les fournisseurs de Joseph Baume SA sont tenus de respecter les principes émis dans le Code de conduite envoyé à ces derniers, se basant sur les obligations sociales, environnementales et éthiques découlant du RJC (Responsible Jewellery Council).

7.3. Notre politique relative à notre chaîne d'approvisionnement responsable est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.baume.ch/wp-content/uploads/2023/11/Politique\\_approvisionnement.pdf](https://www.baume.ch/wp-content/uploads/2023/11/Politique_approvisionnement.pdf)

## 8. Garantie

8.1. Les fournisseurs de Joseph Baume SA sont tenus de garantir Joseph Baume SA tant en raison des qualités promises qu'en raison des défauts qui, matériellement ou juridiquement, enlèvent à la chose soit sa valeur, soit son utilité prévue, ou qui les diminuent dans une notable mesure, selon le Code des Obligations suisse.

8.2. Joseph Baume SA contrôle la marchandise reçue au maximum 7 jours après sa réception. Si la marchandise reçue présente des défauts, Joseph Baume SA s'engage à la renvoyer dans ce même délai.

8.3. Lorsque des défauts se présentent, Joseph Baume SA se réserve le droit de résilier le contrat, de demander une diminution du prix correspondant à la moins-value ou d'exiger d'autres choses recevables du même genre, selon le Code des Obligations suisse.

8.4. Les actions en garantie pour les défauts des marchandises peuvent être effectuées dans les deux ans suivant l'acceptation des marchandises par Joseph Baume SA, selon le Code des Obligations suisse. Bien entendu, si un délai de garantie plus long est accordé à Joseph Baume SA, celui-ci prévaut sur les deux ans.

8.5. Les frais déclenchés par une mauvaise exécution des commandes sont à la charge des fournisseurs de Joseph Baume SA.

## 9. Avancement de l'exécution de la commande

9.1. Joseph Baume SA a le droit de s'informer du niveau d'avancement des commandes passées à ses fournisseurs.

## 10. Sous-traitance

10.1. Les fournisseurs ne peuvent pas céder, sous-traiter et/ou transférer, directement ou indirectement, même à titre gratuit, en tout ou en partie, la commande, sauf accord préalable et express de Joseph Baume SA. Si le fournisseur est autorisé à sous-traiter tout ou une partie de la commande à un ou des tiers, il demeure seul et entièrement responsable à l'égard de notre société de l'exécution de la commande et des conditions générales d'achat. Il devra notamment défendre et indemniser notre société de toute réclamation des sous-traitants.

10.2. Dans le cas de commandes sous-traitées, les fournisseurs de Joseph Baume SA restent pleinement responsables de l'exécution des commandes et veillent à ce que les sous-traitants respectent également les présentes conditions générales.

## 11. Conditions de paiement

11.1. Joseph Baume SA paiera les factures au plus tard 30 jours après la date de la facture, sauf accord conclu entre Joseph Baume SA et ses fournisseurs.

11.2. Les factures doivent être datées du jour de l'envoi de celles-ci et doivent obligatoirement contenir la date de la prestation, le genre, le volume et l'objet de la prestation ainsi qu'une rubrique se référant au numéro de commande de Joseph Baume SA ou à son mode de commande.

## 12. Propriété intellectuelle

12.1. Toutes les données et les choses tangibles qui sont envoyées aux fournisseurs de Joseph Baume SA restent la propriété exclusive de Joseph Baume SA. Par conséquent, les fournisseurs de Joseph Baume SA ne peuvent pas utiliser ces données et ces choses tangibles provenant de Joseph Baume SA dans l'exécution d'une commande d'un tiers, sauf accord de Joseph Baume SA.

## 13. Confidentialité

13.1. Toutes les informations émises par Joseph Baume SA à ses fournisseurs sont confidentielles et ne peuvent pas être communiquées à des tiers sans l'accord de Joseph Baume SA.

## 14. Droit applicable et for

14.1. Le droit suisse est le droit applicable aux affaires entre Joseph Baume SA et ses fournisseurs.

14.2. En cas de litige au sujet de ces conditions générales d'achat, le for de Joseph Baume SA se trouve au Noirmont.